Pôle communication
24.65.42

Mardi 23 juillet 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le gouvernement tient à saluer les quatre projets calédoniens lauréats de l'appel à projets du fonds d'invention maritime (FIM) 2024. Ils ont été sélectionnés parmi les 329 dossiers déposés pour cette troisième édition.

Créé en 2022, le FIM vise à accompagner des projets à l'échelle locale et soutenir le développement d'activités maritimes durables. Porté par le secrétariat d'État chargé de la Mer et de la biodiversité, l'appel à projets se concentrait sur trois axes :

- l'aménagement du littoral en faveur des activités maritimes ;
- le développement de l'économie bleue et la planification ;
- la formation aux métiers de la mer.

Les projets lauréats

- **La restauration patrimoniale du phare Amédée, par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**

Le projet remporte une enveloppe de 49 000 euros (environ 5 826 000 francs) afin de remettre en état cet édifice inauguré en 1865 et classé « Monument historique », afin qu'il puisse être totalement ouvert au public.

- **Parcours éducatif « mer » 2024 : éduquer aux enjeux et aux métiers du maritime en naviguant vers l'égalité dans une approche intégrée du genre, par Océan Avenir**

Le projet remporte une enveloppe de 30 000 euros (environ 356 000 francs) afin de sensibiliser la jeunesse aux grands enjeux de la mer en termes économiques, environnementaux, sociaux, géostratégiques et humains. L'objectif est de leur faire percevoir la diversité des métiers du maritime pour susciter des vocations.

- **Modernisation de l'outil de formation du pôle mer, par le groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelle (GIEP)**

Le projet remporte une enveloppe de 300 000 euros (environ 35 567 000 francs) afin de moderniser son pôle mer et ainsi répondre aux besoins croissants de qualification du secteur maritime calédonien.

- **Création d'une installation de démantèlement et de recyclage de navires hors d'usage et de leurs déchets, par Royal Recy Boat**

Le projet remporte une enveloppe de 54 000 euros (environ 642 000 francs) pour le démantèlement des navires hors d'usage sur le territoire calédonien et l'opération du tri sélectif des déchets issus de leur déconstruction en les évacuant vers des filières locales de revalorisation.

* *
*